

PROCES-VERBAL  
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 490  
MARSEILLE, le 23 et 24 septembre 2022

## RESOLUTIONS

*Document approuvé le 24 septembre 2022*

*Classification du document : public*

**Réunion du vendredi 23 septembre 2022, 18h00-20h30**

**Présents :**

BOUVET Odile – BURTHERET Catherine – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – HEITZ Camille – LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick- LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent - MARGOUEZ Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Excusés :** BOISFARD Cyrilan

**Assistaient également :**

Alain DELMAS	Chargée de mission
Pierre DRILLON	Référent communication
Sophie MAES	Directrice Administrative
<b>Excusé :</b> Richard THOMAS	DTN

### **1 – Points du Président :**

- Confirmation du nouveau cabinet de Commissaire aux comptes (CAC). Il sera présent à l'AG de dimanche et sa nomination proposée à l'AG comme prévu dans les résolutions.
- Filière métier plongée : Poursuite des réunions en visio avec la Direction des sports et les Organismes de Formation, dans le cadre de France compétence et du RNCP. Mise au point finale sur le DE et travail en cours sur les BP avec scaphandre et sans scaphandre (bureau métiers du sport DS3B).
- Point sur le E-learning niveau 1 plongée, avec la société Mandarine academy. L'appel à projet de l'ANS a été retenu, montant du soutien non encore finalisé.
- Point sur le partenariat Via Santé.
- Point sur le partenariat potentiel Subea , 5 axes : La randonnée subaquatique, les jeunes et les activités subaquatiques, le bien-être et la santé, l'environnement, l'axe équipements sportifs des équipes ne devrait pas être retenu par Subea. Rencontre à Hendaye prévue le 29 septembre.
- Stage sport santé : stage en Bretagne le 21 et 23 octobre 2022 complet. Invitation faite au Pst de la région. Prochain stage national prévu en Nouvelle Aquitaine Bordeaux fin mars 2023.
- Mise en place du COPIL du Champ du monde de NAP eau libre de septembre 2024. Label Terre des Jeux.
- Comité national Biodiversité (dépend du Secretariat d'Etat à la Biodiversité du MTE), contact avec son VP en juillet. FFESSM en est partenaire ; pour la nouvelle mandature du CNL notre représentant sera Vincent Maran.
- Fermeture des piscines Vert Marine et réouverture en cours. Action FFESSM vers le CIAA à ce sujet.
- De la part du Bureau : rappel sur l'engagement bénévole des membres du CDN. Il y a des problématiques où la fédé se trouve démunie. Quand on est inscrit il faut participer sinon se retirer.

Autorisation de mettre en résolution pour la prochaine AG de Nantes la possibilité de vendre une partie des nouveaux locaux non occupés. Pour cette vente il faut l'autorisation d'une AG.

**Résolution 22/069 :**

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**2 – Point du secrétaire général :**

Point sur le changement de saison, quelques difficultés lors des connexions.

- Licences et brevets saison 2021-2022 : 127 873 licences.

67,2 % masculins, 32,8 % féminines, Jeunes 9088 licences et enfants 4359 licences.

- Dates CDN futurs :

- Lundi 30 Octobre en visio 19 h 30 (restreint)
- Vendredi 2 décembre 17 h, veille AG de Nantes en présentiel (restreint plus invités organisateurs)
- 3, 4 et 5 février 2023 à Marseille présentiel restreint. Visio Coreg et CN à définir
- 2, 3 et 4 juin 2023 à Marseille présentiel élargi Coreg et CN.

- Calendrier AGN :

2022 - Nantes 2 3 et 4 décembre 2022

2023 - Arcachon ou Bordeaux décembre 2023

2024 - Antibes décembre 2024

- Vote membres CNAS :

Tirage au sort des représentants territoriaux à la CNAS :

Régions : Myriam ZIANE (BFC) et Joël LEBRET (Normandie)

Codep : Dominique ASARO (Codep 95) et Renaud HELSTROFFER (Codep 69)

**3 – Point du Trésorier Général :**

- Etat des lieux saison 2021-2022 : Finir l'exercice conforme au budget prévisionnel prévu déficitaire. Reprise nette de l'activité des commissions. Le niveau de licence commence à remonter et les cartes augmentent.

- Trésorerie : Année très compliquée. Avenir plus serein à mi-décembre prochain avec les licences de la nouvelle saison et le paiement des Coreg à 60 jours maxi.

- Travaux budget prévisionnel 2023 (efforts à tous les étages : dirigeants, siège national, commissions, comités régionaux) :

- Augmentation du prix des cartes et l'impact est de +300 K€
- Réajustement des licences au prix de la vie avec une ristourne COREG réduite cette année amenant une incidence directe de +400 K€
- Réajustement au coût de la vie l'adhésion club et l'incidence est de +120K€
- De même pour les SCA avec une incidence de +28K€

Maîtrise des frais fixes de la fédération.

Recrutement pour octobre en prestataire de service, d'un vrai chef de projet informatique (2 j/semaine) pour mettre de l'ordre avec nos différents prestataires du Système Informatique. Pour un meilleur service aux clubs.

Conclusion :

Le prévisionnel qui sera équilibré ressort à hauteur de 5,7 M€ (contre 5,4 M€ l'an dernier) avec des objectifs licences et cartes qui sont très raisonnables (131 000 licences et 60 000 cartes).

A noter que les charges d'exploitation sont maîtrisée avec entre autres une masse salariale sensiblement identique malgré l'augmentation de 4% lié à l'inflation, fin de l'amortissement de l'outil informatique cette année 2023.

Confiant pour ce nouvel exercice, projection sur l'exercice 2023-2024 avec de belles performances sur les certifications et le projet de nouveaux types de licences à plus-value. Développement de la randonnée subaquatique nouvelle mouture, simplifiée, et encadrée par des E de différentes commissions. Les cadres bénévoles n'en seront que plus valorisés et motivés pour booster cette activité.

#### **4 – Randonnée Subaquatique (A. DELMAS) :**

*Proposition d'axes stratégiques.*

##### **1 – Positionnement de l'activité :**

Donner à l'activité une existence propre et indépendantes des autres activités fédérales.

- Sortir de la situation actuelle de dépendance.
- Opter résolument pour la transversalité de l'activité : activité indépendante, pas de commission, accessible à toutes les activités.
- Animation par un référent national désigné par le CDN, chargé de coordonner les actions.

##### **2 – Identification de l'image :**

Adosser l'activité à une image forte et unifiée pour renforcer son développement.

- Opter pour un nom d'activité unique et partagé, tel que RANDOSUB et imposer à l'interne son seul usage.
- Développer une identité propre : pas une plongée au rabais, pas une apnée minimaliste, pas nécessairement un tremplin vers d'autres activités subaquatiques, nécessité d'adopter une définition porteuse et forte.
- Renforcer l'attractivité par son positionnement atypique : sécuritaire, facile d'accès, peu de matériel, moindre coût, familiale, grand public.
- Promouvoir une Signalétique propre : Déclinée sur les supports et outils de communication.

##### **3 – Communication dédiée :**

Développer une communication appropriée et forte pour accompagner le développement autonome de l'activité.

- Harmonisation de la communication sur l'activité : Dans la communication fédérale pour éviter les contradictions.
- Doper l'espace de communication sur l'activité : Sur les divers supports de communication fédéraux, gommer les multiples trous dans la raquette, créer des espaces dédiés.
- Booster la communication : en développant des actions de communication dédiées internes et externes, en proposant des outils de communication dédiés.

##### **4 – Accompagnement de l'offre :**

Donner envie aux clubs et SCA de développer l'activité et leur mettre à disposition des outils pour y parvenir.

- Redynamiser le concept de réseau de structures d'accueil : au travers des Points Rand'eau existants ou autre, valoriser l'appartenance au réseau...
- Accompagner la création d'activité : au sein de structures existantes ou nouvelles et dédiées, mise à disposition d'outils d'aide à la création et d'une aide logistique, mise à disposition de supports de communications.
- Accompagner le développement autonome de l'activité : Mise à disposition d'outils de fonctionnement et d'animation, proposer des partenariats dédiés, valoriser les actions spécifiques à l'activité (ATP journée par Ex avec délivrance valorisée ..)

##### **5 – Produits spécifiques :**

Structurer une véritable offre de produits dédiés, transversale et la valoriser pour booster le développement de l'activité.

- Développer un produit d'accueil dédié : Autre que la licence et le Pass découverte, adapté à une rando à l'unité.

- Développer des produits de formation dédiés : formations de randonneurs à réorganiser et à valoriser.
- Développer des produits d'animation dédiés : Plaquettes, supports écrits, vidéos, numériques, e-learning, cartes des structures, cartes des sentiers SM.
- Développer des produits d'encadrement dédiés : Formations de guide à réorganiser et à valoriser.

#### **6 – Transversalité renforcée :**

Transformer la transversalité de l'activité en une force au lieu d'une faiblesse, en utilisant le réseau fédéral dans son ensemble.

- Favoriser la transversalité avec commissions : inciter, favoriser et développer les actions de promotion et de développement de l'activité au sein des commissions, principalement CNA, CTN, CNPV, CNEBS mais pas que.
- Favoriser la reconnaissance des compétences : entre les pratiquants et les encadrants.
- Favoriser la mise en commun : des compétences, des outils, des volontés.

#### **7 – Partenariat dédié :**

Identifier un ou des partenariats dédiés et développer des actions fortes pour dynamiser l'activité.

- Identifier un partenariat spécifique : Différent de la plongée scaphandre, de l'apnée.
- Mener des actions de partenariat : actions ponctuelles pour développer et promouvoir l'activité.
- Développer le soutien partenarial : pour l'accompagnement d'actions pérennes ou sur MT ou LT.
- Structurer une offre partenaire dédié : proposer une offre d'équipement pour les clubs/sca intéressés.

#### **8 – Groupe de travail :**

Utiliser les compétences et la volonté d'un petit groupe pour mettre en place les axes de stratégie.

- Création d'un groupe dédié : Un groupe restreint, désigné par le CDN, avec le référent national pour l'animer.
- Organiser et mener une réflexion : pour proposer au prochain CDN présentiel (hors celui de l'AG) les axes de stratégie qu'il semble judicieux de retenir, les modalités de mises en œuvre de ces axes.
- Gérer la coordination des actions : pour harmoniser le développement et la promotion de l'activité, à terme choix de stopper le travail du groupe et de laisser le référent national assurer la continuité.

Groupe de travail : Référent national Emmanuel SERVAL, Jo VRIJENS, Jean Lou FERRETTI, Vincent MARAN ou un biologiste, Isabelle LARVOIRE, Michel LAMBINET + Alain DELMAS.

Nomination d'un référent national Randosub : Emmanuel Serval

#### **Résolution 22/070 :**

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

#### **5 – Trophée Jeunes et Challenge Jeunes (O. BOUVET) :**

##### **– 1er challenge subaquatique des jeunes :**

Ce nom est provisoire, un concours auprès des jeunes est lancé dans le prochain Subaqua pour trouver un slogan plus accrocheur qui leur plait. Ce 1er challenge se déroulera en piscine à Toulouse sur une journée, le choix de le faire à Toulouse se justifie par la belle réalisation et l'expérience d'Oxyjeunes. La date retenue est soit le dimanche 22 octobre 2023 ou samedi 4 novembre 2023.

En 2024 le 2ème challenge sera dans le Nord.

Ce projet est porté par l'équipe Jeunes du CDN : Patrick DUMAS, Manu SERVAL, Odile BOUVET. Avec le concours de la région Occitanie, Nicole BOULAY, Pascal ENJALBERT et l'équipe OXYJEUNES.

Chaque région (à défaut Codep ou club) pourra présenter jusqu'à 24 concurrents (2 garçons et 2 filles par catégorie). Poussin 8 et 9 ans, Benjamin 10 et 11 ans, Minime 12 et 13 ans, cadet 14 et 15 ans,

Junior 16 et 17 ans et handisub (physique et mental) 8 à 17 ans (devra être accompagné).  
Présentation des épreuves (volontairement pour cette 1ère édition, il n'y aura que des épreuves sportives).

- Après avoir informé les COREG, les inscriptions provisoires pourront se faire.
- Un cahier des charges expliquant les épreuves sera transmis aux régions.
- Les inscriptions définitives seront ensuite enregistrées par l'équipe de Pascal Enjalbert.
- Le nombre de participants est estimé à 150 / 200 et la participation demandée sera de 10€, les régions devront prévoir le transport et éventuellement les nuitées. Pot de clôture offert par la région Occitanie.
- Les sponsors seront recherchés, le but étant de récompenser 3 jeunes garçons et 3 jeunes filles par catégorie soit 36 podiums. Chacun repartira avec un petit cadeau.

Certains points restent à peaufiner : Les noms des personnes chargées de la communication interne et externe. La désignation d'un parrain ou d'une marraine pour l'évènement.

– **Trophée Jeune :**

Le 1er trophée des jeunes FFESSM. La fédération a besoin des idées novatrices des jeunes.

Thème : Les jeunes face à l'éco responsabilité.

Ce concours, qui aura lieu tous les 2 ans, en alternance avec le trophée subaquatique, s'adresse aux jeunes licenciés entre 8 et 17 ans inclus, issus d'un club ou d'un Codep (mini 4 jeunes).

Nous souhaitons connaître leur vision des activités subaquatiques plus éco-responsables, comment veulent-ils la faire connaître, comment veulent-ils la faire partager.

Le groupe, en charge de ce dossier est composé de Christine LACROIX, Vincent MARAN, Patrice BUREAU, Laurent LOUCHEZ.

Les dossiers devront être déposés au plus tard le 10 décembre 2022. De ce fait il ne s'agit pas d'actions abouties, mais plutôt d'une réflexion sur le thème de l'éco-responsabilité.

Pour candidater, il faut aller sur le site de la FFESSM (Actualités) afin d'obtenir le formulaire d'inscription et le règlement du concours.

Les gagnants seront connus au salon de la plongée à Paris les 7/8 janvier 2023 et chaque jeune gagnant aura l'opportunité d'exposer son point de vue.

Pour toute question adressez votre demande à [jeunes@ffessm.fr](mailto:jeunes@ffessm.fr)

Les clubs sont informés depuis le 14 septembre 2022.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

BOUVET Odile – BURTHÉRET Catherine – CHANAL Emmanuel – CHEREL Catherine – DI MEGLIO Frédéric – DUMAS Patrick – FELIX Valérie – FERRETTI Jean Louis – HEITZ Camille – LAMBINET Michel – LAMERAT Patrick- LARVOIRE Isabelle – LECORGUILLE Jo – MARAN Vincent - MARGOUE T Chantal – MIGNON Pascale - PERON Nathalie – RAISIN DADRE Laurent – ROPERT Yvon – SCHITTLY Bernard – SERVAL Emmanuel – VRIJENS Jo

**Excusés :** BOISFARD Cyrian

**Assistaient également :**

Alain DELMAS	Chargée de mission
Pierre DRILLON	Référent communication
Sophie MAES	Directrice Administrative
Richard THOMAS	DTN
Cécile NOEL	Secrétaire de séance

**6 – Initiateurs sportifs à 16 ans pour NAP, NEV, Apnée, Hockey (JL FERRETTI) :**

Sujet abordé lors du dernier CDN (juin)

Réunion en Visio avec tous les présidents de commission : 4 commissions sont intéressées

La **NAP, NEV, Apnée et Hockey** : elles ont déjà adapté leur référentiel, et règlement de formation

Le réflexion avec la CTN pour l'initiateur scaphandre continue.

**Résolution 22/071 :**

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

**7 – Retour d'expérience, observatoire incidents accidents (point des travaux) (C. MARGOUE T) :**

Depuis le dernier CDN : finalisation du cahier des charges et de la logistique.

Différentes propositions sont encore à étudier (ZOL et d'autres prestataires sont mis en concurrence).

Travail avec la FFME (fédération de montagne et escalade) afin de profiter de leur expérience d'observatoire avec le REX.

Divers contacts avec des bénévoles qui se proposent de devenir des relais locaux pour la promotion du REX.

Retour d'instructeurs intéressés également lors du dernier stage MF2 de Niolon.

Prévoir une place sur le stand fédéral lors du salon de la plongée pour échanger dessus, ou lors de l'AG de Nantes sur les espaces des commissions (samedi matin).

**8 – Travaux sur animation de cursus découverte d'activités fédérales ciblées (E. SERVAL) :**

**Les objectifs :**

Fidéliser les pratiquants dans les pratiques connexes « grand public »

Apporter des connaissances et savoir-faire pour de nouvelles pratiques

Promouvoir les commissions culturelles par des cursus courts additionnels

Dynamiser et moderniser l'offre fédérale

**Le public concerné :**

Offre réservée aux pratiquants licenciés

Des animations courtes (1 jour) : ½ journée apports théoriques et ½ journée mise en pratique

Il ne s'agit pas de formation mais d'animation :

- logique d'information (simple et concrète)
- logique d'opérationnalité immédiate (atelier pratique)

Délivrance d'une carte fédérale « Pass ... » certifiant la compétence acquise

### **Les cadres techniques et apnée deviennent des animateurs :**

Les animateurs sont des enseignants des commissions des activités plongée scaphandre et plongée libre.

Les animateurs sont formés par les cadres de la commission culturelle ou sportive concernée.

Modalité : participation à une session de formation par un enseignant de la commission concernée (session club ou Codep ou Coreg).

Cette formation se réalisant en présentiel ou en visio, durée de 3 heures

Un support apprenant est consultable en amont sur site fédéral

Certification des animateurs à l'issue de la formation (carte fédérale).

### **Les cursus qui sont proposés : activités culturelles :**

Pass photo vidéo : apprentissage réglage mini cam, balance blanc ISO, cadrage, conseils d'usage, entretiens, etc.... atelier pratique

Pass Ecosub : devenir un éco pratiquant responsable en faisant les bons gestes, en développant une pratique responsable, en connaissant et respectant les milieux

### **Les autres propositions : demande des commissions :**

Pass Orientation : améliorer son orientation sur et sous l'eau en revisitant les connaissances et sous forme d'ateliers pratiques (NB : pour les autonomes et GP)

Pass NEV : Odile Bouvet a vécu avec la commission nationale NEV ce type d'animation, le cursus animateur est lancé.

### **Les modalités :**

Présentation au forum des OD

Date de lancement : après AG de Nantes

Proposition du prix des cartes : animateur 15 Euros, apprenant 7 Euros

Animateur : ce sont des formations très brèves, qui ont surtout pour objectif d'intéresser et de fidéliser les pratiquants.

### ***Résolution 22/072 : Validation par le CDN du principe d'animation de cursus découverte des activités sub ciblées***

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

***Vote : Adopté à l'unanimité***

### ***Résolution 22/073 : Validation par le CDN de la notion d'animateur (cadres des activités plongée scaphandre ou plongée libre) qui sont formés et certifiés en ce sens par une commission dédiée***

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

***Vote : Adopté à l'unanimité***

### ***Résolution 22/074 : Prix de la carte animateur / cadre à 15 Euros***

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

***Vote : Adopté à l'unanimité***

### ***Résolution 22/075 : Prix de la carte pratiquant à 7 Euros***

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

***Vote : Adopté à l'unanimité***

Délégation du nom des cartes à la communication, « Pass animateur ...X... », « Pass pratiquant ...X... ». Voir ensuite pour la modalité pratique du développement informatique de cet ATP pour licencié.

## **9 – Erasmus + sport : Synergie Handi plongée – accord subvention européenne (E. SERVAL)**

Le projet s'inscrit dans les priorités horizontales du programme Erasmus +, à travers le volet inclusion et diversité ainsi que dans les priorités spécifiques au volet sport, à savoir « encourager la pratique ainsi que la promotion du sport et de l'activité physique comme bienfaits pour la santé ».

Subvention validée de 60 000 euros pour 2023

C'est une co-production France (FFESSM), Belgique (LIFRAS) et Luxembourg (FLASSA)

Thème : communication subaquatique quel que soit le handicap :

- Handicap sensoriel, communication tactile
- Handicap physique, communication par les mouvements de tête, le regard
- Handicap mental et cognitif, outil simple et interactif

Cela va permettre de créer des outils pédagogiques tel qu'un @learning, Subaqua hors-série Handisub et Sport Santé, et autres communications nouvelles.

Un grand merci à Claire qui a mené ce dossier avec un grand professionnalisme et à Yann Ruello pour nous avoir soumis ce projet, ainsi qu'à la DRAJES PACA.

## **10 – Autonomie à 16 ans (F. DI MEGLIO) :**

Dans la poursuite du projet de rajeunissement de la filière plongée et du projet de développement sportif de la FFESSM, nous devons réfléchir sur « l'accès à l'autonomie dès l'âge de 16 ans » en particulier pour nos Niveaux 2 et pour le PA 20m. Ce qui nécessitera ensuite de faire apporter une modification du Code du Sport au niveau de l'article A322-88.

Sur ma demande, Alain Delmas a préparé cet été une étude exhaustive contextuelle historique de l'accès aux responsabilités des mineurs dans diverses activités sportives et les enjeux à prendre en compte. La CTN dans sa réunion du 17/9/22 a été amené à analyser diverses stratégies.

Il ne semble pas qu'il existe une jurisprudence en plongée ou des disciplines connexes permettant d'affirmer qu'un mineur n'est pas en capacité de gérer l'autonomie d'une pratique sportive en partage de responsabilité.

La seule solution pour intégrer des plongeurs mineurs dès 16 ans en palanquée autonome réside comme vous le savez dans une modification de la contrainte réglementaire actuelle du Code du Sport (mot « majeur » dans les 3 alinéas de l'art A322-88).

Notre démarche s'appuie sur deux stratégies fortes du code du sport actuel en plongée, à savoir d'une part la prégnance du DP dans les choix d'organisation et de sécurisation des pratiques avec une analyse de la situation dans la décision d'accès à l'autonomie et d'autre part le concept d'aptitude qui exige la prise en compte des qualifications et de l'expérience actualisée pour confier des prérogatives au plongeur.

1/ Nous envisageons de proposer à la Direction des Sports la modification de l'article A322-88 qui cible les PA12, PA20 et PA40. Et ne pas proposer de modification de l'article A322-89 (PA60).

2/ L'intégration de la zone 20-40m peut poser question pour les décideurs en matière de réglementation. Il s'agirait de rester sur les deux premiers alinéas de l'article A322-88 en supprimant la mention de « majeurs » et en ciblant ainsi **l'autonomie dans la zone 0-20m à partir de 16 ans et donc pour PA 12 et PA 20.**

3/ Pour la zone 20-40m correspondant au 3eme alinéa de l'article A322-88, en supprimant la mention de « majeurs » et en ciblant **l'autonomie dans la zone de 20-40m à partir de 17 ans pour le PA40.** Nous nous appuyons par exemple sur l'autonomie de la conduite d'aéronef pour



le parallélisme d'étapes d'âge, pour l'impact psychologique d'un environnement à contraintes particulières et en termes de distance d'évolution.

4/ **Dans notre MFT**, nous intégrerons alors la mention de préconisations particulières pour accompagner l'accès à l'autonomie des mineurs. Comme écrit dans l'article A322-88 en fin de chaque alinéa « ...sont, sur décision du Directeur de plongée, autorisés à plonger en autonomie dans l'espace ... ». La décision du DP ciblée et ponctuelle est ainsi prévue dans le Code du Sport, prenant en compte les facteurs environnementaux, les facteurs humains et les spécificités de l'immersion.

Avec une mention complémentaire : Une autorisation parentale éclairée pour cette pratique en autonomie et une information des équipiers de la palanquée de la présence d'un mineur en autonomie.

**Résolution 22/076 : Sur proposition de la CTN, vote du CDN pour proposer à la DS les modifications dans le code du sport article A322-88 en remplaçant le mot majeur par :**

- **Autonomie dans zone 0-12 mètres PA12 à partir de 16 ans**
- **Autonomie dans zone 0-20 mètres PA20 à partir de 16 ans**
- **Autonomie dans zone 20-40 mètres PA40 à partir de 17 ans**

Contre : 0      Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## **11 – Historique TIV pour bouteilles (F. DI MEGLIO et A. DELMAS) :**

Pas d'accès de manière « publique » à l'historique des visites TIV, sauf la plus récente. Les informations sur l'historique des inspections précédentes ne sont pas écrasées dans l'application, elles ne sont juste pas accessibles au public. Chaque fois qu'une DREAL ou autre service contrôleur en fait la demande, nous leur produisons les informations. Rien n'oblige pour les bouteilles mobiles de plongée de rendre publique l'historique complète. Le Ticket est existant pour le développeur Isia, à réactiver pour le budgétiser.

Autre point : les bouteilles tampons (bouteilles fixes) intégrées à l'application. Obligation d'avoir un dossier technique d'exploitation avec l'historique. Notre application produit une attestation d'inspection périodique par l'exploitant. Il appartient à ce dernier de conserver ses attestations dans son propre dossier.

Emmanuel Chanal va demander un rdv téléphonique avec ISIA à ce sujet, avec Alain Delmas.

## **12 – Compte rendu du DTN :**

### **CTS :**

Nomination officielle de Maxime BERGERON au 1/09/2022 en tant que CTN en charge du haut niveau et de l'animation nationale au sein de la DTN (affectation : DRAJES PACA)

Lettre de missions établie et communiquée à l'exécutif pour information

### **Rencontre DTN / ANS le 23 septembre**

Objectif : Faire le point sur la situation politique et financière de la fédération

#### **Contrat de développement**

- Faire le bilan des actions conduites en 2021 dans l'objectif de récupérer le reliquat du contrat de développement 2021 soit 60 000 €
- Ajuster les budgets des actions 2022 au regard de la réalité des actions engagées
- Négocier la possibilité de déposer une action complémentaire concernant le sport santé dans une annexe au contrat de développement 2022 (aide espérée : 30 000 €). Rappel : taux de subventionnement de maximum 50% du coût global d'une opération

#### **Appel à projet Transition numérique.**

- Le Président a eu l'information que ce projet sur l'e-learning a bien été retenu / niveau de soutien non encore arbitré

## Partis territoriales

Les régions et les Codeps reçoivent actuellement leur subvention.

## Projet de performance

Validé en juillet (arrêté ministériel)

Déclinaison en cours notamment pour les nouvelles disciplines reconnues de haut niveau : critère de mise en liste des sportifs, labellisation des structures d'accès au haut niveau et d'excellence, surveillance médicale réglementaire, critères d'attribution des aides financières aux sportifs et suivi / accompagnement socio-professionnel

## Règles de sélections EDF NAP Piscine 2023

Résultent de la déclinaison du nouveau PPF 2022 – 2024 et des résultats des équipes de France 2022 lors des Jeux Mondiaux et des championnats du monde sénior et d'Europe junior.

**Résolution 22/077 : Les 3 règles des sélections EDF 2023 de la NAP Piscine**

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## Règlement financier déplacement équipes de France et collectifs nationaux

Présentation des règles de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement restauration lors des stages et compétitions (règles communes à toutes les disciplines).

**Résolution 22/078 : Règlement financier des déplacements des EDF pour 2023**

Contre : 0 Abstention : 0

Vote :

**Vote : Adopté à l'unanimité**

## Dossier équipements

Rappel : dossier engagé sous l'ancienne mandature par le DTN dans le cadre de l'ancien contrat d'objectif pluriannuel (conduit par Jérôme HLDKY dans le cadre de ses missions de CTN), et concerne dans son 1<sup>er</sup> volet, les équipements artificiels : piscines (bassins) et fosses

**Dernière étape : passage devant la Commission d'examen des projets de règlements fédéraux relatifs aux équipements sportifs (Cerfres) début 2023**

Document envoyé sous la signature du Président début septembre aux fédérations concernées, CNOSF et autres institutions (dont association des maires de France...) pour consultation (étape obligatoire) avant étude par la CERFRES.

## 13 – Questions diverses :

Intervention de Jo Vrijens :

La carte 3\* CMAS est actuellement destinée au guide de planquée dans de nombreux pays, mais n'est pas reconnue en France par le Code du Sport.

Décision prise en Comité technique CMAS de scinder la carte 3\* CMAS en deux :

La carte 3\* CMAS sera un niveau 3 plongeur pratiquant

Création d'une carte équivalent guide de planquée CMAS.

Sera probablement voté en janvier à la CMAS.

Le Secrétaire Général de la FFESSM

Jean Louis FERRETTI



Le Président de la FFESSM

Frédéric DI MEGLIO

